



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le  
lundi 7 novembre 2016 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny  
Antoinette Boilard-Lord  
MM. Roger McGrath  
Jules Ferland  
David Ferguson

Était absente : Mme Chantal Lebel

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2016 - 11 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 03 et 14 octobre 2016
3. Suivi des procès-verbaux
4. Période de questions
5. Administration
  - 5.1. Liste des comptes payés
  - 5.2. Présentation des comptes à payer
  - 5.3. Rapport de trésorerie
  - 5.4. Présentation du budget mis à jour
  - 5.5. Présentation des comptes à recevoir
  - 5.6. Règlement relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection en matière de gestion contractuelle
  - 5.7. Deuxième avis avant vente pour taxes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
  - 6.1. Rapport d'activité du maire
  - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
  - 7.1. LET St-Alphonse
  - 7.2. Fleurons du Québec 2016
  - 7.3. Mise en valeur du patrimoine culturel
  - 7.4. Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac
  - 7.5. Soirée des bons coups de la MRC d'Avignon
  - 7.6. Conseil de la Culture de la Gaspésie - adhésion 2017
  - 7.7. Conseil des Arts et des Lettres du Québec - Entente régionale
8. Inspecteur municipal territorial Avignon Ouest
9. MRC - Régionalisation des services d'incendie
10. Droits de passage - vente de terrain - accès chemin du Parc
11. Comité Héritage Chemin Kempt
12. Rénovation Centre d'Interprétation
13. Analyse des comptes à recevoir - ventes pour taxes
14. Éclairage public
15. Réfection chemin Sillars
16. Varia
  - 16.1. Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - patinoire - terrain de soccer
  - 16.2. Veillées - salle communautaire
  - 16.3. Achat de cèdre - Centre d'interprétation
17. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 07 novembre 2016 soit accepté tel que modifié.

**Résolution n° 2016 - 11 - 002 Adoption des procès-verbaux des 03 et 14 octobre 2016**

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord  
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 octobre 2016 soit adopté tel que modifié.

**2016 - 11 - 003 Suivi des procès-verbaux**

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

**2016 - 11 - 004 Période de questions**

Mme Suzanne Lavoie demande la réparation de l'éclairage public devant sa propriété et fait la demande officielle au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'une remise sur le montant de ses taxes en échange des droits de passage qu'elle accorde à la municipalité relativement aux sentiers pédestres aménagés.

L'ancien fournisseur de service concernant les lumières de rue n'étant plus disponible, la municipalité fera effectuer les travaux de réparations des éclairages publics dans les plus brefs délais suivant la soumission d'un nouveau prestataire qui sera étudiée au point 14. de la présente réunion.

La compensation demandée par Mme Lavoie concernant l'utilisation de ses terrains sera étudiée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

**2016 - 11 - 005 Administration**

**2016 - 11 - 005 - 1 Liste des comptes payés**

Les comptes payés au mois d'août 2016 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Hydro Québec	174.05
Hervé Esch	1 611.33
Telus	232.97
Le Web Simple	245.94
RO-AD et Fils Inc.	2 069.55
Min. Sécurité Publique	4 599.00
JN Savoie	37.04
JM Arsenault	239.19
Le Web Simple	126.47
Confian	145.61
JN Savoie	86.18
Christian Richard / CNW Telbec	1 092.26
Copticom	1 307.96
Copticom	5 237.11
François Boulay	1 055.10
JM Arsenault	3.44
JN Savoie	87.38
MRC Avignon	157.15
Bell Mobilité	115.51

Visa Desjardins	60.00
FQM	873.80
Bouffard sanitaire	481.01
Bouffard sanitaire	464.23
Bouffard sanitaire	521.10
LET - Saint-Alphonse	1 353.54
Desjardins assurances	216.04
Jacinthe St-Cœur	594.58
Hervé Esch	1 123.61
Hydro Québec	232.22
MRC Avignon	51.80
MRC Avignon	157.15
MRC Avignon	359.50
Jacinthe St-Cœur	750.27
Shopper +	41.83
Location Discount	170.71
Hôtel Lindbergh	148.02
Pétro-Canada	59.42
Ultramar	44.25
CIRADD	100.00
MRC Avignon	193.70
Jacinthe St-Cœur	43.40
Jean-Paul Breton	390.00
Hervé Esch	1 124.06
Jacinthe St-Cœur	150.00
MRC Avignon	4.00
Telus	237.80
<b>Total payé</b>	<b>28 728.14</b>

**Résolution n° 2016 - 11 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer**

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
OBVMR	424.34
Entreprises A. Lagacé	534.63
JN Savoie	258.54
Englobe	10 112.05
Hydro Québec	239.96
JN Savoie	57.45
RO-AD et Fils Inc.	962.91
<b>Total à payer</b>	<b>14 485.25</b>

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 07 novembre 2016.

---

**Hervé Esch**  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier

### 2016 - 11 - 005 - 3 Rapport de trésorerie

Le rapport de trésorerie est présenté.

<b>Solde d'ouverture</b>		<b>187 836.47</b>
<u>Entrées</u>		<b>17 891.53</b>
Taxes municipales	5 805.64	
Transferts reçus	11 062.00	
Autres revenus	773.89	
Dons reçus	250.00	
<u>Sorties</u>		<b>- 34 263.51</b>
Fournisseurs	22 449.54	
Salaires et cotisations	11 662.92	
Frais bancaires	151.05	
<b>Solde de clôture</b>		<b>171 464.49</b>
<b>Évolution</b>	<b>octobre 2016</b>	<b>- 16 371.98</b>

### 2016 - 11 - 005 - 4 Présentation du budget mis à jour

Le budget mis à jour au 31 octobre 2016 est présenté.

### 2016 - 11 - 005 - 5 Présentation des comptes à recevoir

Suite à l'envoi des premiers avis avant vente pour taxes, les comptes à recevoir au 31 octobre 2016 sont présentés.

### Résolution n° 2016 - 11 - 005 - 6 Règlement relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection en matière de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est peut être à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels selon un système de pondération et d'évaluation des offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois (3) membres autres que des membres du Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'obligation de déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former le comité de sélection et fixer les conditions et modalités d'exercice du pouvoir délégué ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que soit ainsi délégué ce pouvoir au directeur général ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement n° 2016-009 relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection pour l'octroi de contrat de services professionnels ordonne, statue et décrète ce qui suit à savoir :

#### ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2 - DÉFINITIONS**

### **Appel d'offres**

Processus d'ordre public prévu dans le Code municipal du Québec (L.R.Q.,c.C-27.1) lorsqu'une municipalité sollicite des fournisseurs ou des entrepreneurs pour l'acquisition d'un bien ou l'obtention d'un service dont la valeur est d'au moins vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$). L'appel d'offres est soit public, soit sur invitation.

### **Conseil municipal**

Le conseil municipal du canton de Ristigouche Partie Sud-Est.

### **Contrat**

Contrat formé à la suite d'un processus d'appel d'offres sur invitation ou public.

### **Personne**

Personne physique ou morale.

### **SEAO**

Système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics.

### **Municipalité**

La municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est.

## **ARTICLE 3 - DÉLÉGATION**

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

## **ARTICLE 4 - CHAMP D'APPLICATION**

La présente politique est applicable lorsque la Municipalité décide d'utiliser un processus d'appel d'offres alors qu'elle n'est pas tenue de procéder de cette manière en vertu de la loi.

## **ARTICLE 5 - CHOIX DE LA SOUMISSION LA PLUS AVANTAGEUSE**

En octroyant le contrat, la municipalité s'engage à le donner au fournisseur ou à l'entrepreneur présentant globalement la soumission la plus avantageuse, cette soumission ne représentant pas nécessairement celle ayant le prix le plus bas.

Dans l'éventualité où le contrat n'est pas octroyé au fournisseur ou à l'entrepreneur ayant présenté la soumission la plus basse, la Municipalité doit motiver sa décision par écrit.

## **ARTICLE 6 - RESPONSABLE DU PROJET D'APPEL D'OFFRES**

La personne désignée à titre de responsable du projet d'appel d'offres ne peut également agir à titre de responsable à l'information ou de secrétaire de comité de sélection, le cas échéant, ni être membre du conseil municipal.

## **ARTICLE 7 - FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Le directeur général doit respecter les principes directeurs suivants lors de la formation du comité de sélection :

- a) Le comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres ;
- b) Le comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins trois (3) membres ;
- c) Le directeur général privilégie la permutation des membres du comité de sélection à chacun des appels d'offres.

## **ARTICLE 8 - ENGAGEMENT SOLENNEL**

Avant le début de leur mandat, chaque membre du comité de sélection doit remplir l'engagement solennel se trouvant à l'Annexe V de la Politique de gestion contractuelle.

## **ARTICLE 9 - RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Le secrétaire du comité de sélection assure le lien entre le comité de sélection et le responsable à l'information aux soumissionnaires.

Il doit vérifier les références, permis, licences et autres documents ou informations exigés par la municipalité aux soumissionnaires. Lorsque le secrétaire du comité de sélection désire obtenir plus d'informations de la part des soumissionnaires, il doit en faire la demande au responsable à l'information aux soumissionnaires désigné par la municipalité et de la manière prescrite par les documents d'appel d'offres.

Le secrétaire du comité de sélection peut être un mandataire ou consultant externe.

## **ARTICLE 10 - FORMATION**

La municipalité s'engage à offrir une formation aux dirigeants, employés et fonctionnaires exerçant des fonctions reliées à l'octroi de contrats, aux membres du conseil, au secrétaire du comité de sélection ainsi qu'aux membres du comité de sélection et ce, de façon à perfectionner, accroître et maintenir leur niveau de connaissance nécessaire à une application conforme de la présente politique.

## **ARTICLE 11 - ÉVALUATION D'UNE SOUMISSION PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Les membres du comité de sélection doivent, selon le cas, analyser la conformité des soumissions et les évaluer conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et selon les exigences et critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

Les membres du comité de sélection doivent évaluer chaque soumission dans un contexte d'impartialité et d'absence de conflits d'intérêts et assurer la confidentialité des informations ou renseignements portés à leur connaissance.

## **ARTICLE 12 - COMITÉ DE SÉLECTION**

Tout membre d'un comité de sélection et son secrétaire, le cas échéant, qui contrevient aux obligations qui lui incombent en vertu de la présente politique ne peut siéger sur le comité de sélection pendant une période de deux (2) ans suivant la contravention.

## **ARTICLE 13 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE**

Le présent règlement entrera en vigueur le conformément à la loi.

**2016 - 11 - 005 - 7 Deuxième avis avant vente pour taxes**

Un deuxième avis avant vente pour taxes sera envoyé avec échéance au 30 novembre 2016.

**2016 - 11 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers**

**2016 - 11 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire**

Le maire effectue une mise à jour concernant les dossiers suivants :

- Réunion des maires à la MRC d'Avignon ;
- Entente chemin Sillars Ristigouche-Sud-Est - Matapédia ;
- Rencontre Règlement sur le Prélèvement des Eaux et leur Protection ;
- Coupe abusive en forêt privée.

**2016 - 11 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers**

Aucun sujet n'est abordé.

**2016 - 11 - 007 Correspondance**

La correspondance est lue et classée.

**2016 - 11 - 007 - 1 LET St-Alphonse**

Des informations sont données sur l'étude sur la mise en place d'une régie intermunicipale pour la gestion du Lieu d'Enfouissement Technique de St-Alphonse.

**2016 - 11 - 007 - 2 Fleurons du Québec 2016**

Le résultat de la municipalité suite à la visite des évaluateurs des Fleurons du Québec 2016 a été reçu confidentiellement avant son dévoilement officiel le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Québec.

**2016 - 11 - 007 - 3 Mise en valeur du patrimoine culturel**

Le Ministère de la Culture et des Communications fait part d'informations sur la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel.

**Résolution n° 2016 - 11 - 007 - 4 Centre d'Action Bénévole Ascension Escuminac**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole Ascension - Escuminac a fait la demande auprès de la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est afin d'obtenir son appui ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité appuie la demande du Centre d'Action Bénévole dans son projet de rénovation auprès de la MRC d'Avignon dans le cadre du programme FSPSAMV.

**2016 - 11 - 007 - 5 Soirée des bons coups de la MRC d'Avignon**

La soirée des acteurs du développement de la MRC d'Avignon aura lieu le 09 novembre 2016 à Carleton-sur-Mer.

**2016 - 11 - 007 - 6 Conseil de la Culture de la Gaspésie - adhésion 2017**

La municipalité ne souhaite pas adhérer au Conseil de la Culture de la Gaspésie.

**2016 - 11 - 007 - 7 Conseil des Arts et des Lettres du Québec - Entente régionale**

La municipalité ne souhaite pas adhérer au programme de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

**Résolution n° 2016 - 11 - 008 Inspecteur municipal territorial Avignon Ouest**

CONSIDÉRANT QU' en 2013, les municipalités de Pointe-à-la-Croix, Matapédia, Saint-Alexis de Matapédia et St-François-d'Assise se sont regroupées afin de procéder à l'embauche d'un inspecteur municipal tout en convenant de partager les frais s'y rattachant et selon la prestation de service dans chacune des quatre municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience s'est avérée concluante mais avec le départ de l'inspecteur municipal qui avait été embauché à l'époque, ce service commun est devenu inopérant ;

CONSIDÉRANT QU' afin d'appliquer avec rigueur et constance la réglementation en matière d'urbanisme, de nuisances et de mettre en œuvre les nouvelles normes et règles en matière d'installation septique, de forage de puits artésiens, de protection des berges et du littoral tout en assurant une présence terrain continue, les directeurs généraux des municipalités considèrent nécessaire et urgente l'embauche d'une ressource ayant les compétences requises pour l'exercice de cette fonction ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Escuminac, de Ristigouche Partie Sud-Est, Saint-André-de-Restigouche et L'Ascension-de-Patapédia par la voix de leur directeur(trice) général(e) ont exprimé leur désir de se joindre au regroupement des municipalités qui ont bénéficié d'une telle ressource en 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités a exprimé ses besoins en terme d'utilisation de cette ressource professionnelle et de ce fait, les directeurs généraux considèrent qu'un poste à temps plein et sur une base annuelle est requis ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est accepte de se joindre aux municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Saint-André-de-Restigouche, Matapédia, Saint-François-d'Assise, Saint-Alexis-de-Matapédia et L'Ascension-de-Patapédia afin de procéder à l'embauche d'un inspecteur(trice) municipal(e) régional(e) ;

QUE la Municipalité du Canton de Ristigouche-Sud-Est s'engage à assumer sa quote-part des dépenses relatives à ce poste basée sur la richesse foncière uniformisée et que la présente entente sera d'une durée minimale de trois (3) ans.

**2016 - 11 - 009 MRC - Régionalisation des services d'incendie**

Le point sera étudié à la prochaine réunion du conseil.

**Résolution n° 2016 - 11 - 010 Droits de passage - vente de terrain - accès chemin du Parc**

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Fortin est propriétaire d'un terrain dans la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est sous le numéro de matricule 5817-13-0172-00-0000 ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est présentement enclavé et ne dispose pas d'accès à un chemin public ;

CONSIDÉRANT QU' une demande de M. Fortin a été faite auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin d'obtenir un droit de passage sur un terrain lui appartenant et permettant d'avoir ainsi accès au chemin du Parc ;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire d'une partie de l'ancienne route 132 sur le lot 9, rang 1, Rivière Ristigouche traversant la propriété de M. Fortin ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est accepte de donner un accès au chemin du Parc à M. Fortin tel qu'indiqué sur le plan ci-joint ;

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est donne un droit de passage sur le terrain de l'ancienne route 132 traversant son lot ;

QUE M. Fortin est autorisé à aménager un chemin d'accès au chemin du Parc à ses frais et en assurera l'entretien ;

QUE M. Fortin prendra à sa charge toute dépense liée à l'obtention de ce droit de passage.

**2016 - 11 - 011 Comité Héritage Chemin Kempt**

Le point sera étudié à la réunion du 14 novembre 2016.

**2016 - 11 - 012 Rénovation Centre d'Interprétation**

La compagnie Construction Michel Maltais Inc. informe la municipalité que les travaux de rénovation du Centre d'Interprétation du chemin Kempt débiteront le 14 novembre 2016.

**2016 - 11 - 013 Analyse des comptes à recevoir - ventes pour taxes**

Les comptes à recevoir sont présentés. Trois (3) comptes pourraient être envoyés en vente pour taxes si les paiements n'étaient pas effectués d'ici le 31 décembre 2016.

**Résolution n° 2016 - 11 - 014 Éclairage public**

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Jean-Guy Cyr Inc. ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la soumission soit acceptée ;

QUE soient effectuées les réparations des lumières défectueuses en remplaçant les luminaires à vapeur de sodium à haute pression par des éclairages à diodes électroluminescentes au fur et à mesure des réparations nécessaires.

**2016 - 11 - 015 Réfection chemin Sillars**

Les informations reçues d'Arpo Groupe Conseil faisant suite au rapport de l'étude géotechnique du chemin Sillars sont présentées.

**2016 - 11 - 016 Varia**

**Résolution n° 2016 - 11 - 016 - 1 Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - patinoire - terrain de soccer**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie a lancé un appel de projets ;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson  
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité présente le projet d'aménagement d'un terrain de soccer servant de base pour l'installation de la patinoire extérieure en hiver ;

QUE la municipalité s'engage à assumer une mise de fonds de 2 058,66 \$ dans ce projet.

**2016 - 11 - 016 - 2 Veillées - salle communautaire**

Le conseiller Jules Ferland propose à la municipalité d'organiser des soirées dansantes au Centre communautaire F. P. Adams.

**2016 - 11 - 016 - 3 Achat de cèdre - Centre d'interprétation**

Une annonce sera passée dans le journal municipal pour annoncer la vente de bois de cèdre de clôtures.

**Résolution n° 2016 - 11 - 017 Levée de l'assemblée**

À 21 h 45, M. Roger McGrath propose de lever la séance.  
Accepté.

---

**François Boulay**  
Maire

---

**Hervé Esch**  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier

---

---

---

---